



Conseil économique et social

Distr. générale
15 mai 2017
Français
Original : anglais

**Forum politique de haut niveau
pour le développement durable**
Organisé sous les auspices du Conseil
économique et Social
10-19 juillet 2017

Contribution de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes au Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Note du Secrétariat

Le Secrétariat transmet par la présente la contribution de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.



Résumé du Président du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable

[Original : espagnol]

I. Introduction

1. À la trente-sixième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), tenue à Mexico du 23 au 27 mai 2016, les États membres ont adopté la résolution 700 (XXXVI) négociée par le Mexique, portant création du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable en tant que mécanisme régional de suivi et d'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs et cibles de développement durable, et des moyens de sa mise en œuvre, notamment le Programme d'action d'Addis-Abeba adopté à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

2. La première réunion du Forum s'est tenue à Mexico du 26 au 28 avril 2017. La réunion, organisée sous les auspices de la Commission, était présidée par le Mexique, qui assure la présidence du Comité plénier de la CEPALC.

3. La réunion du Forum était ouverte aux États, au système des Nations Unies, aux organes régionaux et sous-régionaux, aux institutions financières internationales, au secteur privé et à la société civile.

4. L'objectif de la première réunion du Forum était que les États d'Amérique latine et des Caraïbes partagent les expériences et les meilleures pratiques. Elle était divisée en trois parties : 1) la présentation de rapports par la CEPALC et ses organes subsidiaires, 2) des examens collégiaux animés par la Colombie, le Mexique et la République bolivarienne du Venezuela, et 3) une analyse des trois dimensions du développement, à savoir les dimensions économique, sociale et environnementale. De plus, deux sessions spéciales ont été organisées sur l'intelligence artificielle et les moyens de mise en œuvre.

II. Rapport annuel sur les progrès et les défis régionaux en ce qui concerne le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹

5. Le rapport établi par le secrétariat de la CEPALC en tant que contribution aux débats de la première réunion du Forum a souligné que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs de développement durable représentaient l'engagement consensuel des gouvernements et des différentes parties prenantes à œuvrer en faveur d'une vision porteuse de changement de la viabilité économique, sociale et environnementale. Il s'agissait d'un programme civilisateur universel, indivisible et axé sur les droits de l'homme. Le rapport portait sur trois domaines : une analyse des progrès accomplis jusqu'à présent et des défis à relever, une description des mécanismes institutionnels nationaux existant dans la région pour la mise en œuvre du Programme 2030, et une analyse des défis et perspectives associés à l'élaboration et à la mesure des

¹ CEPALC, *Annual report on regional progress and challenges in relation to the 2030 Agenda for Sustainable Development in Latin America and the Caribbean* (Rapport annuel sur les progrès et les défis régionaux en ce qui concerne le programme de développement durable à l'horizon 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes) (LC/L.4268 (FDS.1/3), avril 2017).

indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Du fait de la complexité du Programme 2030, les objectifs devaient être intégrés et il fallait éviter l'inertie liée à la fragmentation et au cloisonnement.

6. Les cinq tensions que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pouvait contribuer à éliminer étaient les suivantes : le biais récessionniste résultant de déséquilibres commerciaux persistants, les niveaux élevés d'instabilité et d'incertitude dus à la mondialisation financière, la nécessité de combler les écarts entre les gagnants et les perdants de la mondialisation, les conflits liés aux migrations et la nécessité d'une paix durable, et la nécessité de protéger la planète et le droit des générations futures au développement. Compte tenu de ces tensions, le Programme 2030 et les objectifs de développement durable devaient être réaffirmés afin de ne pas faire de laissés-pour-compte.

7. Le rapport mettait en garde contre le fait que l'inégalité et l'hypermondialisation, entre les mains de quelques-uns, constituaient un des plus grands défis auxquels le monde est confronté. Il était impératif que tous puissent profiter du développement et qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte.

8. En résumé, le rapport de la CEPALC soulignait la nécessité de rétablir la coopération internationale, au-delà des échanges commerciaux et du multilatéralisme, pour redynamiser l'intégration régionale en lui donnant un rôle nouveau; de participer pleinement à la révolution technologique; de promouvoir une grande poussée écologique; d'éliminer la pauvreté et de renforcer l'égalité; de mobiliser les ressources financières en mettant l'accent sur les pays à revenu intermédiaire, les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral; de mettre en place de nouvelles capacités et d'élargir la participation de tous les acteurs de la société. La mise en œuvre du Programme 2030 appelle à conduire un examen de la gouvernance à l'échelle mondiale, régionale et nationale; à incorporer les objectifs de développement durable dans les plans de développement, les budgets et les modèles d'affaires nationaux; à relever le défi que sont la mesure et le suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable en renforçant les systèmes statistiques et les systèmes de données nationaux conçus à cette fin et en élaborant de nouveaux indicateurs; à analyser les moyens de mise en œuvre, en particulier en ce qui concerne le financement, les technologies, le commerce équitable et l'accès à l'information; et à réaliser la coordination intersectorielle et interinstitutionnelle et la participation de toutes les parties prenantes, notamment les entreprises et la société civile. Par conséquent, une nouvelle concertation est nécessaire compte tenu de la transformation rapide de l'économie, des politiques et de la technologie et de la période d'incertitude que connaît la région.

III. Dialogue sur la contribution des organes subsidiaires de la CEPALC et des principales réunions intergouvernementales au Programme 2030²

9. Les présidents des organes subsidiaires de la CEPALC ont participé à une table ronde, durant laquelle il a été confirmé que ces organes étaient des instances importantes pour faire progresser les discussions sur la vision régionale en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme 2030, et que les synergies existantes devraient être encore renforcées. Il faut assurer la coordination afin d'éviter les chevauchements d'activités et d'harmoniser les politiques et les initiatives.

10. L'importance de l'action conjointe menée par ces organes a également été soulignée. Les efforts conjoints de la Conférence statistique des Amériques et de la Conférence régionale sur les femmes, et les contributions apportées par le Groupe de travail sur les statistiques ventilées par sexe dans le cadre de la Conférence statistique, ainsi que l'intégration de la question du géoréférencement lors de la Conférence, ont tous été salués.

11. Le Groupe a mis l'accent sur la nécessité de continuer à promouvoir la coopération entre les différents organismes, fonds et programmes spécialisés. Le travail conjoint réalisé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la CEPALC, dans le cadre de la Conférence régionale sur le développement social et du Forum ministériel sur le développement, en est un bon exemple. La coopération Sud-Sud est d'une importance cruciale pour progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. À ce propos, plus de 1 400 initiatives sont en cours dans la région sur l'éducation et la santé, la mesure de la pauvreté multidimensionnelle et le renforcement des capacités institutionnelles. Pour aller de l'avant, le défi sera d'améliorer la coordination des activités menées au niveau régional par tous les participants à la coopération Sud-Sud.

12. L'importance de l'élaboration d'indicateurs adaptés aux besoins régionaux a également été réaffirmée. La Conférence régionale sur la population et le développement a accompli de grands progrès dans ce domaine avec les lignes d'action, les objectifs et les indicateurs énoncés dans le Guide opérationnel pour la mise en œuvre et le suivi du Consensus de Montevideo sur la population et le développement. Le Consensus de Montevideo et ses mesures prioritaires fournissent un ensemble d'indicateurs précis, comparables, mesurables et clairement définis qui sont alignés sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'importance de la planification est mise en évidence dans le Programme 2030, et plusieurs pays de la région ont en conséquence incorporé certains aspects du Programme dans leurs plans et budgets nationaux de développement, et 20 pays ont déjà mis en place des mécanismes de coordination pour le Programme 2030.

² Le dialogue a été organisé en deux cycles. Durant le premier, des déclarations ont été faites par la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC, la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, la Conférence sur les sciences, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la CEPALC, le Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes, la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes et le Forum ministériel pour le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ont participé au second cycle le Conseil régional de planification de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES), la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Comité de coopération Sud-Sud, le Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes et la Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes.

IV. Équipe régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Groupe des Nations Unies pour le développement

13. L'Équipe régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Groupe des Nations Unies pour le développement a présenté un document au Forum régional, intitulé « Ne pas faire de laissés-pour-compte en Amérique latine et dans les Caraïbes : vaincre l'inégalité pour éliminer la pauvreté ». Le document indiquait que le Programme 2030 exige une redéfinition des problèmes et des défis, ainsi que des solutions, en utilisant une approche multidimensionnelle qui tienne compte des synergies et des interconnexions. En outre, les outils de mise en œuvre doivent être coordonnés au sein des pays pour éviter la fragmentation entre les ministères, secteurs et territoires, et les données statistiques ou administratives ventilées sont un outil de première importance. Des changements structurels sont nécessaires, non seulement dans le domaine économique, mais aussi dans les domaines social et environnemental, pour garantir le respect du principe du Programme 2030 qui est de ne pas faire de laissés-pour-compte.

14. Par l'intermédiaire de ses équipes de pays, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) appuie les efforts déployés au niveau national pour atteindre les objectifs du Programme 2030 et promeut une stratégie coordonnée d'intégration, d'accélération et d'appui aux politiques (MAPS). La stratégie MAPS a été élaborée par le PNUD en vue d'identifier les domaines où il faut intervenir de façon immédiate ou prioritaire, ainsi que les alliances éventuelles et les possibilités d'appui, pour faire en sorte que les connaissances et l'expérience du système des Nations Unies soient mises à la disposition des pays et concevoir des cadres afin de suivre et de mesurer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau national. Le PNUD travaille au titre de cette stratégie avec 31 des 33 pays de la région.

15. Sous l'angle du cycle de vie, le document conjoint avertit que, du fait de l'insuffisance des cotisations de sécurité sociale et des besoins considérables des systèmes de soins, il est difficile pour la région de maintenir et d'améliorer le revenu par habitant et de préserver la sécurité des revenus des personnes âgées.

16. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) considère le travail comme la pierre angulaire de la société et un élément indispensable à l'édification de sociétés inclusives et prospères fondées sur la solidarité. Il faut s'attaquer à de nombreuses questions dans la région, notamment l'accès à l'enseignement supérieur, les grossesses chez les adolescentes et les unions précoces.

17. L'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) collabore avec d'autres partenaires et des organismes des Nations Unies pour relever ensemble les défis de la mise en œuvre du Programme 2030, y compris – avec la CEPALC – l'identification des indicateurs d'équité pour le suivi de l'objectif de développement durable n° 3 et – avec l'Organisation des États américains (OEA) – la cartographie des actions conjointes pour la réalisation du Programme 2030. L'OPS estime qu'il est indispensable de réduire les inégalités en matière de santé, en particulier parmi les groupes vulnérables tels que les populations rurales et autochtones, et considère que la sécurité sociale et le manque d'inclusion sont au nombre des principaux problèmes que la région rencontre.

18. Le Programme alimentaire mondial (PAM) considère que la sécurité alimentaire dans la région est un élément clef pour le développement. En outre, la réalisation des objectifs de développement durable exigera des investissements dans les réseaux de protection sociale afin d'édifier des sociétés résilientes. Les femmes, qui jouent un rôle fondamental dans les communautés pauvres et vulnérables, tiennent une place essentielle dans ce processus. Il convient d'autonomiser les

collectivités locales et d'investir plus dans la décentralisation des réseaux de protection sociale et dans la préparation aux catastrophes et les interventions en cas d'urgence par le biais de ces réseaux de protection sociale.

19. Afin de passer de la phase opérationnelle à celle de la programmation, les gouvernements doivent jouer un rôle de chef de file en tenant compte des besoins liés à la mise en œuvre dans les budgets.

V. Organismes internationaux et institutions financières

20. La Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) considère qu'une alliance mondiale revitalisée est essentielle pour assurer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'aide publique au développement joue un rôle stratégique dans le renforcement des capacités pour le développement durable, et il faut garder à l'esprit l'appel lancé pour que les pays développés lui allouent 0,7 % de leur PIB. À ce propos, la CELAC continuera de participer aux processus systématiques de suivi et d'examen de la mise en œuvre du Programme 2030. Les pays membres de la CELAC demeurent résolus à réaliser le développement durable de façon intégrée et équilibrée dans ses trois dimensions, comme convenu dans le Programme 2030, en proposant des solutions communes aux défis régionaux et mondiaux dans l'intérêt de la société. À cet égard, il est essentiel d'assurer la disponibilité de ressources financières et non financières, notamment de renforcer les capacités et de mettre au point, transférer et diffuser des technologies propres à des conditions favorables.

VI. La société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes concernées

21. Les représentants de la société civile, du secteur privé et d'autres parties prenantes concernées ont souligné que le Programme de 2030 appelait à mener des efforts de collaboration pour obtenir les résultats escomptés quant aux objectifs, aux cibles et aux indicateurs communs. Les défis du développement durable comportent des éléments économiques, sociaux et politiques qui sont interdépendants et qui nécessitent des réponses coordonnées de toutes les parties prenantes.

22. Les gouvernements sont responsables de la mise en œuvre du Programme 2030 en fonction des priorités et capacités nationales, mais la société doit également jouer un rôle actif. Pour faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte, il est crucial d'inclure la société civile, en particulier dans le contexte actuel des revers enregistrés dans les domaines de la discrimination et de la concentration de la richesse, et du conservatisme croissant qui représente une menace pour les réalisations passées dans le domaine social, telles que le Consensus de Montevideo sur la population et le développement.

23. Le Programme 2030 promeut un nouveau paradigme, qui est de placer les personnes et la défense de leurs droits de l'homme au centre des politiques. Les États devraient encourager un nouveau modèle de développement durable centré sur l'être humain et faisant fond sur la gouvernance. En outre, la participation vitale de la société civile exige un environnement propice et l'accès à des statistiques fiables, ainsi qu'une culture participative et la responsabilisation dans les politiques relatives aux objectifs de développement durable.

24. L'engagement du secteur privé en faveur de la réalisation de ces objectifs est indispensable. Le Pacte mondial des Nations Unies aide à mobiliser ce secteur aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 au moyen des réseaux locaux dans 14

pays d'Amérique latine et des Caraïbes en donnant une impulsion politique et en renforçant les capacités dans les entreprises afin qu'elles puissent aligner leurs stratégies avec les objectifs; en faisant en sorte que ces entreprises participent à des forums public-privé; en mettant en place des partenariats avec diverses entités; et en mobilisant des ressources financières pour financer la réalisation des objectifs.

VII. L'apprentissage entre pairs fondé sur les examens nationaux volontaires des pays membres du Forum (arrangements institutionnels, mesures nationales et difficultés et priorités)³

25. Les trois pays – la Colombie, le Mexique et la République bolivarienne du Venezuela – qui ont présenté un examen national volontaire au forum politique de haut niveau pour le développement durable réuni en 2016 sous les auspices du Conseil économique et social, ont échangé leurs expériences avec les autres pays. De leur côté, les 11 pays qui présenteront un examen national volontaire en 2017 ont rendu compte des progrès qu'ils avaient accomplis.

26. Au cours des débats, les pays participants ont réaffirmé que le Programme 2030 était un engagement de la communauté internationale sur le long terme qui nécessiterait que les États et pas seulement les gouvernements prennent en main le cadre de mise en œuvre. Les politiques nationales devaient aller au-delà des mandats du gouvernement et couvrir tous les secteurs.

27. Les trois principaux domaines pour progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable étaient les structures institutionnelles, les mécanismes de planification et les moyens de mesure et l'élaboration d'indicateurs. L'inertie institutionnelle, qui consiste à considérer l'État de manière compartimentée constitue un obstacle qu'il faudra surmonter pour élaborer une logique d'intégration. Il convient également d'actualiser les politiques et les plans nationaux afin de les aligner sur les objectifs de développement durable, d'assurer une bonne planification et de coordonner les tâches des différentes institutions.

28. Les pays de la région ont choisi entre deux options : créer de nouvelles institutions pour suivre la mise en œuvre du Programme 2030 ou modifier les mandats des institutions existantes. La plupart de ces mécanismes de suivi sont dirigés par le président et font intervenir divers ministères et parties prenantes. Cela montre que le Programme 2030 ne concerne pas exclusivement un secteur, qu'il exige une volonté et une direction politiques au plus haut niveau et que son caractère inclusif nécessite la participation de tous les secteurs de l'État.

29. Chaque pays a créé ses propres mécanismes de planification sur la base de ses capacités et priorités nationales. Les objectifs sont ambitieux et chaque pays peut choisir la manière de les réaliser. Si certains ont choisi de regrouper les 17 objectifs dans des groupes thématiques, ils reconnaissent tous que ceux-ci sont intégrés et que le Programme 2030 a un caractère indivisible. Par nature, ce cadre de développement va évoluer avec le temps et il sera nécessaire d'analyser comment il sera appliqué dans la région au fil des ans.

³ Le débat était organisé en trois groupes. Le premier, animé par le Mexique, était composé des coordonnateurs de la mise en œuvre nationale du Programme 2030 de l'Argentine, du Brésil, du Chili et du Pérou. Le deuxième a été animé par la Colombie et y ont participé El Salvador, le Guatemala, le Honduras et Panama. Le troisième a été animé par la République bolivarienne du Venezuela et y ont participé les représentants du Belize, du Costa Rica et de l'Uruguay.

30. Tout comme ils l'ont fait pour les arrangements institutionnels, certains pays ont adapté leur plan national de développement au Programme 2030 ou l'ont même conçu en tenant compte de celui-ci.

31. En ce qui concerne le financement, un des principaux défis consiste à affecter des ressources spécifiques aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030. Certains pays de la région s'emploient à adapter leur budget aux objectifs, puisque les ressources budgétaires sont essentielles à leur réalisation. Les gouvernements doivent investir des ressources dans la poursuite des objectifs. De plus, compte tenu du caractère ambitieux du Programme 2030 et de la pénurie de ressources, le secteur bancaire doit être engagé dans sa mise en œuvre, afin d'assurer la collaboration entre les investissements publics et privés. Il faut créer des incitations pour que le secteur privé se mette en adéquation avec l'intérêt public. Il est important d'optimiser l'emploi des ressources publiques, en améliorant la qualité des dépenses publiques et en assurant la promotion des partenariats public-privé.

32. Les pays ont reconnu l'importance extrême de la participation de multiples parties prenantes pour la mise en œuvre du programme, notamment celle de la société civile, y compris les milieux universitaires et le secteur privé, qui tend à faire défaut. Toutes les parties prenantes doivent faire leurs objectifs de développement durable et créer des groupes et des réseaux pour appuyer leur mise en œuvre. Les parlements jouent un rôle essentiel dans l'approbation des budgets pour fournir un appui aux efforts visant à réaliser les objectifs, ainsi que dans la responsabilisation et la prise en compte des préoccupations de la population.

33. Compte tenu de leur importance, les questions relatives au financement et aux moyens de mise en œuvre doivent être largement débattues. Pour cette raison, les pays ont salué l'initiative présentée par la CEPALC visant à tenir une consultation régionale sur le financement des objectifs de développement durable dans la région. Ce serait l'occasion de discuter de ces questions avec le secteur bancaire et avec les organismes financiers régionaux et internationaux et de coordonner le Programme 2030 avec le Programme d'action d'Addis-Abeba.

34. Les pays ont insisté sur le fait qu'il était fondamental de mesurer les progrès car c'était le seul moyen de vérifier leur réalisation. Les particuliers doivent être en mesure d'accéder à des informations fiables et efficaces. Des efforts doivent être faits pour développer de nouvelles sources d'information, telles que les systèmes d'informations fiscales, et améliorer les systèmes de comptabilité nationale. Les principaux défis ont trait à la ventilation des données statistiques, au renforcement des systèmes statistiques nationaux et à l'incorporation des objectifs de développement durable dans les processus de budgétisation et de planification aux niveaux national, local et territorial.

VIII. Session spéciale sur l'intelligence artificielle

35. Ce segment de l'ordre du jour du Forum montrait clairement que l'évolution exponentielle de la technologie est l'un des plus grands défis auxquels est confrontée la communauté internationale. La technologie peut apporter une contribution décisive à la réalisation des objectifs de développement durable, mais présente des risques. Inoffensive en elle-même, la technologie a des incidences qui dépendent de l'usage qui en est fait et des décisions qui sont prises.

36. On a calculé que 75 millions d'emplois pourraient être remplacés par des robots et de nouveaux procédés liés à l'intelligence artificielle au cours des 10 à 15 prochaines années. Cela peut accroître la productivité tout en ayant des effets pernicieux sur la structure de la production, ainsi que des conséquences sociales.

L'emploi est une des conditions indispensables pour réduire la pauvreté dans le monde. La technologie, non les migrations, a été le principal facteur dans la perte d'emplois dans les pays développés.

37. Non seulement les technologies numériques connaissent une évolution exponentielle, mais elles sont en interaction dans un écosystème numérique et, en se combinant à d'autres, en créent de nouvelles. En conséquence, il est essentiel de savoir lesquelles sont les moteurs des changements les plus profonds : le calcul quantique, si puissant qu'il est en mesure de déjouer tous les systèmes de chiffrement asymétrique existant aujourd'hui; l'Internet des objets, reliant chacun à tous les dispositifs; l'interconnectivité de l'informatique en nuage, qui met les informations et les connexions à la disposition de tous, partout; la robotique pour la fourniture de services; les mégadonnées pour la gestion intelligente de l'information; les véhicules autonomes, qui mettent des moyens de transport personnels plus efficaces à la disposition des personnes handicapées; et l'intelligence artificielle, qui remplace des humains effectuant des tâches par des robots. Pour prévoir l'effet des technologies qui enregistrent une évolution exponentielle, nous devons nous appuyer sur un diagnostic clair et investir plus et mieux dans les domaines où il est possible d'intervenir plutôt que de rester à la traîne derrière un processus irréversible.

38. Les pays de l'Amérique latine et les Caraïbes n'ont pas fait partie de la révolution industrielle ni de l'économie du savoir. Aujourd'hui, toutefois, ils doivent prendre part à la révolution numérique. Pour ce faire, il faut que les politiques publiques prévoient des investissements soutenus dans la recherche-développement, qui s'élèvent pour l'instant à moins de 1 % du PIB dans la région (à titre de comparaison, la République de Corée y consacre 4,3 % de son PIB); la formation d'une nouvelle génération de scientifiques et de techniciens aux fins de ce changement; le déploiement concret du très haut débit pour faciliter la connectivité. Outre les investissements publics, les partenariats public-privé sont indispensables pour atteindre les objectifs prévus. Des changements profonds et l'engagement sur le long terme sont nécessaires.

39. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes doivent tirer parti des possibilités offertes par la quatrième révolution industrielle et le Programme 2030 pour concevoir des politiques publiques qui puissent améliorer la qualité de la vie de la population grâce à l'application des technologies et des innovations exponentielles, dont le développement durable pour tous dépend tellement. Les pays de la région peuvent bénéficier de la production et de l'utilisation des mégadonnées pour élaborer des politiques publiques plus efficaces et plus complètes qui répondent aux besoins de la population au moyen des résultats sur le long terme. Nous devons faire des données massives un instrument de la quatrième révolution industrielle, qui peut aussi devenir une révolution sociale.

40. Les technologies exponentielles pourraient devenir un outil essentiel pour compenser les lacunes en matière d'éducation et d'effectifs dans le domaine de la recherche-développement. Il faut intensifier le renforcement des capacités au moyen de changements structurels et inculquer des connaissances pour que les ressources humaines soient plus compétitives sur le plan mondial et les migrants hautement qualifiés. Il est indispensable de mettre en place des infrastructures solides afin que ces instruments soient accessibles à tous.

41. Un autre impératif est de faire en sorte que la question soit examinée et suivie au plus haut niveau, puisque la coopération sera essentielle pour prévenir et éviter les effets négatifs possibles de ces technologies et veiller à ce qu'elles soient employées pour mettre en œuvre le Programme 2030. À la fin de la session spéciale, il a été convenu qu'un groupe de travail des pays de la région serait mis en place

pour examiner et choisir des lignes d'action concernant les technologies exponentielles et élaborer des feuilles de route. Ce groupe de travail pourrait aider à cerner et bien comprendre les risques et possibilités majeurs liés à l'évolution technologique.

IX. Dialogues sur l'éradication de la pauvreté et la promotion de la prospérité dans un monde en évolution dans le cadre du développement durable⁴

42. L'intégration des trois dimensions du développement durable est essentielle pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il existe quatre obstacles à cette intégration : un défi d'ordre conceptuel, qui est de surmonter la pratique établie dans la région consistant à travailler de façon sectorielle; un enjeu d'ordre technique, qui est d'identifier les priorités pour les trois dimensions et leurs points d'interaction; un défi d'ordre institutionnel, qui est de faire face au caractère fragmenté et à l'inertie des institutions qui doivent axer leurs efforts sur le développement durable; et le défi que constitue l'évaluation du niveau d'intégration entre les politiques économiques, sociales et environnementales. À cette fin, des efforts doivent être faits aux niveaux national et régional et dans le cadre du système des Nations Unies pour se préparer à mener des débats sur les progrès réalisés dans ce domaine lors de la prochaine réunion du Forum.

La dimension économique

43. La croissance économique demeure faible en Amérique latine et dans les Caraïbes, en grande partie en raison de l'inefficacité du modèle de croissance traditionnel suivi dans la région, fondé sur les exportations de produits de base et de produits manufacturés et l'attraction de l'investissement étranger direct. Les conditions géopolitiques mondiales sont actuellement fort complexes et posent de nouveaux défis. Il faut mettre en œuvre une nouvelle stratégie de croissance, dans laquelle le marché intérieur tient une place centrale dans l'ensemble du cycle économique, en privilégiant davantage les politiques d'investissement et en assurant une meilleure gestion du cycle d'investissement. L'Amérique latine a besoin d'une situation macroéconomique plus axée sur le développement afin d'honorer les engagements énoncés dans le Programme 2030.

44. La pauvreté ne peut être combattue qu'en luttant contre l'inégalité. Il faut faire en sorte que la croissance soit inclusive. Parce qu'il est axé sur l'être humain, le Programme 2030 nécessite que la croissance économique d'un pays améliore également la qualité de la vie de ses citoyens. Le Programme 2030 est universel et ne vise pas uniquement les pays en développement.

45. Afin de mobiliser des ressources pour le développement durable, les pays en développement devront faire preuve de volonté politique et l'architecture des institutions financières internationales devra être remaniée. En outre, l'Amérique latine et les Caraïbes doivent s'intégrer davantage pour contrecarrer les tendances protectionnistes, qui provoquent une grande incertitude au niveau des pays. En conséquence, il faut s'employer vigoureusement non seulement à adopter une approche nationale du Programme 2030, mais aussi à réaliser l'intégration régionale.

⁴ Les débats ont porté sur les objectifs 1, 2, 3, 5, 9 et 14 dans trois tables rondes consacrées aux trois dimensions du développement durable; table ronde 1 : la dimension économique; table ronde 2 : la dimension sociale; table ronde 3 : la dimension environnementale.

46. Le taux de pauvreté a été réduit dans la région; cependant, le tableau diffère lorsque l'on prend en compte des facteurs non économiques. Tous les pays doivent établir des indicateurs qui mesurent la pauvreté dans toutes ses dimensions.

47. La croissance est nécessaire, mais pas suffisante à elle seule : un changement structurel est nécessaire. Face à une récession économique, il faut améliorer la productivité, accroître les dépenses sociales et réduire l'emploi informel. L'État doit également mettre en œuvre des politiques de redistribution et renforcer les systèmes de sécurité sociale. Les partenariats public-privé seront essentiels pour l'investissement dans les infrastructures.

La dimension sociale

48. Au moins 10 des objectifs de développement durable sont liés à la dimension sociale. Les questions sociales se chevauchent, aussi le développement social est-il un investissement qui a des taux de rendement positifs sur le plan de la croissance économique et de la protection de l'environnement.

49. Une réalisation majeure est que, ces dernières années, l'idée de la protection sociale a fait du chemin dans l'ensemble de la région. L'Amérique latine et les Caraïbes sont passées de politiques clientélistes à une approche plus axée sur les droits sociaux. La protection sociale est importante mais ne suffit pas à elle seule; les programmes de formation professionnelle et de création d'emplois doivent également être étendus. Nous devons changer le modèle de développement et les modèles de production actuels pour promouvoir le travail décent, protéger les travailleurs et les former aux nouvelles technologies.

50. L'action de l'État doit être renforcée, c'est-à-dire qu'il faut repenser l'équation État-marché-société et rechercher un modèle axé sur les droits et les personnes. Il faut mettre en place des cadres réglementaires régissant les échanges, les finances et les taxes et assurer une répartition plus équitable des revenus.

51. Pour concrétiser la protection sociale, il faut s'attaquer aux inégalités structurelles, y compris les inégalités socioéconomiques, sexistes, ethniques, raciales et territoriales et celles liées au cycle de la vie humaine. Les objectifs sociaux doivent être harmonisés et mis en conformité avec les objectifs économiques, car l'inégalité est incompatible avec la croissance. Le Programme 2030 vise, avant tout, à ne pas faire de laissés-pour-compte. Cela ne sera pas possible sans inclusion sociale.

La dimension environnementale

52. Les politiques de développement doivent tenir compte de la dimension environnementale. La production doit augmenter pour stimuler la croissance économique, mais des mesures dans ce sens doivent tenir compte de la protection sociale et de la protection de l'environnement. Les 17 objectifs de développement durable incluent des aspects du programme environnemental et 86 cibles qui ont trait directement aux questions d'environnement.

53. Le changement climatique a conduit à des phénomènes météorologiques extrêmes, à la perte de biodiversité et à une augmentation du nombre d'espèces menacées. De plus, en tant que région fortement urbanisée, l'Amérique latine produit beaucoup de déchets, plus de 10 % du total mondial, en raison, entre autres facteurs, d'un recyclage insuffisant. L'élaboration de politiques appelle quatre changements : i) l'élaboration de programmes intégrés; ii) la rupture du lien entre la production et la pollution (découplage); iii) la progression vers des économies à faible émission de carbone (décarbonisation); iv) la décontamination de l'air, du sol et de l'eau.

54. Les catastrophes ont frappé le plus durement les populations les plus vulnérables. Les effets des changements climatiques, tels que l'insécurité alimentaire, ont des effets en cascade. Il faut relier les questions relatives au développement, aux risques de catastrophe et à l'environnement, en particulier dans les pays insulaires. Les accords internationaux les plus récents, notamment l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) constituent un pas vers l'intégration de ces notions. Les statistiques montrent que le développement non durable, le comportement humain et social et les changements climatiques se conjuguent pour accroître les risques. Les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable doivent être intégrés à ceux du Cadre de Sendai dans le but d'obtenir des informations afin d'adopter des mesures adaptées.

X. Session spéciale sur les moyens de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030

55. Compte tenu de sa portée, la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 nécessite des ressources financières et non financières considérables, alors qu'elles sont rares. La coopération internationale, la mobilisation des ressources et l'amélioration des systèmes fiscaux revêtent donc une importance cruciale.

56. Les partenariats avec le secteur privé sont également essentiels. Le principal défi des politiques publiques est de concilier les intérêts du secteur privé avec ceux du secteur public. La région est également confrontée à des défis importants en ce qui concerne la mobilisation des ressources, en grande partie en raison des faibles niveaux d'imposition.

57. Le commerce international peut être un moteur du développement, mais les ressources doivent être réparties équitablement. L'investissement étranger direct encourage la croissance, mais la croissance à elle seule ne suffit pas. La question fondamentale est de savoir comment transformer les liquidités mondiales en épargne et utiliser celle-ci pour financer des travaux publics et des projets de développement.

58. Puisque tous les financements ne sont pas affectés au développement, les gouvernements doivent élaborer des politiques publiques visant à orienter le financement vers cet objectif.

59. Il convient de procéder à une analyse approfondie des capacités des organismes des Nations Unies en vue de définir le rôle que chacun d'eux devrait jouer à l'appui du Programme 2030. Comment et dans quelle mesure les organismes des Nations Unies financeront les piliers du développement doit également être évalué, car à l'heure actuelle 5 % à 6 % seulement du budget de l'Organisation des Nations Unies sont affectés à la composante développement. L'Organisation des Nations Unies ne vise pas les objectifs de sa propre initiative – ce sont plutôt les États qui le font, mais il incombe à l'Organisation de disposer des ressources et des compétences nécessaires pour appuyer les efforts des pays.

60. La paix durable a été proposée comme une composante porteuse de changement de la prévention des conflits. La notion a été présentée comme un élément important du programme du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

XI. Conclusions sur les problèmes régionaux de mise en œuvre du Programme 2030

61. Le contexte international dans lequel l'Amérique latine et les Caraïbes s'emploient à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est marqué par des déséquilibres commerciaux, l'augmentation de la pauvreté et la dégradation de l'environnement causés par l'hypermondialisation. Cette situation est aggravée par l'affaiblissement du multilatéralisme et de la solidarité internationale face à la recrudescence de l'unilatéralisme, des tendances protectionnistes et des forces politiques xénophobes. Dans nos pays, les inégalités ont comme effet cumulatif de saper la croissance économique.

62. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les 17 objectifs de développement durable offrent un moyen de corriger ces déséquilibres et asymétries et cette polarisation, et de réaliser le développement durable et sans exclusive qui « ne fait pas de laissés-pour-compte » et protège l'environnement.

63. Outre les conditions internationales défavorables, les défis que la région doit relever en matière de développement du cadre mondial de développement sont les suivants : 1) surmonter le morcellement des politiques; 2) produire en temps utile des informations et des indicateurs exacts et ouverts; 3) faire face aux conséquences des changements technologiques exponentiels; 4) canaliser des ressources financières et non financières aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable; et 5) mettre fin aux inégalités.

64. La coopération régionale est le meilleur moyen d'atteindre les objectifs adoptés il y a deux ans par l'Assemblée générale des Nations Unies. L'Amérique latine et les Caraïbes donnent l'exemple aux autres régions, en faisant correspondre des actions aux engagements pris en septembre 2015.

65. Les pays ont des approches, des visions de l'avenir, des modèles et des instruments pour réaliser le développement durable qui varient en fonction de leurs circonstances et priorités nationales respectives. Les représentants ont réaffirmé que la planète Terre et ses écosystèmes sont notre maison commune et que « Terre nourricière » est une expression utilisée dans de nombreux pays et régions qui prend en considération les droits de la nature et reconnaît que les groupes les plus vulnérables, notamment les populations autochtones, doivent être autonomisés.

66. Le Programme 2030 a un important prédécesseur dans notre région. Popol Vuh, le livre sacré des Mayas, dit : « Que chacun se lève, que chacun soit appelé, qu'il n'y ait pas de laissé-pour-compte; pas un, pas deux, mais tous comme un seul. »

XII. Conclusions et recommandations de la première réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable

67. Les conclusions et recommandations de la première réunion du Forum ont été discutées et établies dans le cadre d'un groupe de contact qui s'est réuni pendant les trois jours de la réunion. Le texte ainsi établi d'un commun accord a été soumis à la plénière, qui l'a adopté à l'unanimité. Les conclusions et recommandations du Forum seront présentées par le Mexique, qui assure la présidence du Forum, au Forum politique de haut niveau de l'Organisation des Nations Unies à sa réunion qui se tiendra du 10 au 19 juillet 2017.

Annexe

[Original : anglais]

**Conclusions et recommandations de la première réunion
du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes
sur le développement durable établies d'un commun
accord au niveau intergouvernemental**

Nous, ministres et hauts représentants réunis lors de la première réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable tenue sous les auspices de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

1. *Réaffirmons* l'engagement de nos pays et de notre région en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, soulignant qu'il est axé sur l'être humain, universel et porteur de transformation, que ses 17 objectifs et 169 cibles de développement durable sont intégrés et indissociables et concilient les trois dimensions du développement durable – économique, sociale et environnementale – et que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi mondial et une condition indispensable au développement durable;

2. *Réaffirmons également* l'engagement de ne pas faire de laissés-pour-compte et de reconnaître que l'autonomisation des personnes vulnérables est indispensable au développement durable;

3. *Rappelons* que le Programme d'action d'Addis-Abeba offre un cadre global pour le financement du développement durable et fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qu'il appuie et complète, et dont il contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes, reconnaissons les synergies de l'Accord de Paris, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, du Nouveau Programme pour les villes adopté à Quito, des Orientations de Samoa et du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, recommandons de renforcer encore la coopération multilatérale aux niveaux régional et mondial pour leur mise en œuvre effective, et reconnaissons l'importance des conférences et des processus régionaux pour la réalisation des objectifs de développement durable;

4. *Soulignons* qu'en tenant la première réunion de ce nouveau forum, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont avancé dans la mise en œuvre du Programme 2030 en s'engageant dans un processus systématique de suivi et d'examen au niveau régional, en s'appuyant sur les mécanismes existants, ce qui offre d'utiles possibilités pour la coopération et l'apprentissage par les pairs au niveau régional, notamment au moyen d'examens volontaires, du partage des meilleures pratiques et d'échanges de vues sur les objectifs convenus et les problèmes recensés, ainsi que pour l'organisation de contributions régionales au Forum politique de haut niveau et au Forum du Conseil économique et social sur le financement du développement et, à ce propos, recommandons d'autres engagements dans les années à venir;

5. *Félicitons* les trois pays de la région qui ont présenté des examens nationaux volontaires lors de la réunion du Forum politique de haut niveau tenue sous les auspices du Conseil économique et social en 2016, et les 11 pays se préparant à faire de même en 2017, et soulignons l'engagement et le dynamisme manifestés par ces 14 pays dans leurs premières mesures pour mettre en œuvre le Programme 2030,

notamment en l'intégrant dans leurs stratégies de développement national et de développement durable⁵, recommandons de développer le volontariat et attendons avec intérêt que le temps nécessaire soit ménagé et que des informations en retour soient fournies lors du débat ministériel du Forum politique de haut niveau tenu sous les auspices du Conseil économique et social;

6. *Reconnaissons* qu'il importe de continuer à répondre aux besoins variés et aux difficultés spécifiques des pays en situation particulière, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi qu'aux problèmes propres aux pays à revenu intermédiaire et aux pays en situation de conflit et sortant d'un conflit;

7. *Demandons* de nouveau au système des Nations Unies, en consultation avec les institutions financières internationales, d'établir des mesures transparentes d'évaluation des progrès accomplis en matière de développement durable qui aillent au-delà du revenu par habitant et comprennent la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, les aspects sociaux, économiques et environnementaux de la production intérieure et les lacunes structurelles à tous les niveaux, pour éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités efficacement à l'intérieur des pays et entre les pays, et recommandons en outre de continuer à renforcer les capacités institutionnelles pour atteindre les objectifs et cibles de développement durable, y compris pour la collecte de données et la surveillance;

8. *Recommandons* à la CEPALC, par l'intermédiaire du Groupe de coordination des statistiques relatives au Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes, de promouvoir la production d'indicateurs pertinents pour la région dans le cadre proposé par les objectifs de développement durable et de renforcer les capacités statistiques nationales particulières;

9. *Soulignons* que réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et toutes les filles contribuera de façon décisive à la réalisation de l'ensemble des objectifs et des cibles de développement durable et que la protection et la pleine réalisation de leurs droits fondamentaux sont essentielles pour parvenir à une croissance économique inclusive et équitable et au développement durable et, à ce propos, recommandons de poursuivre la promotion d'une perspective antisexiste dans les politiques et stratégies nationales de développement durable;

10. *Soulignons* l'importance que revêtent pour les pays de la région l'aide publique au développement et le financement de l'action climatique, qui s'ajoute à celle-ci, en particulier, en vue d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions et de combler ses lacunes structurelles, ainsi que l'importance de la coopération Sud-Sud et la possibilité de celle-ci entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans la mise en œuvre du Programme 2030;

11. *Rappelons* que la coopération Sud-Sud est un élément important de la coopération internationale pour le développement en vue de compléter et non de remplacer la coopération Nord-Sud, et réaffirmons qu'il importe de s'acquitter intégralement des engagements internationaux pris à cet égard, y compris la mobilisation de ressources financières et non financières et la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies écologiquement rationnelles aux pays en développement à des conditions favorables, et recommandons également de renforcer la coopération régionale, notamment concernant le développement de la science et de la technologie endogènes;

⁵ En 2016 : Colombie, Mexique et Venezuela. En 2017 : Argentine, Belize, Brésil, Chili, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Panama, Pérou et Uruguay.

12. *Reconnaissons* les incidences potentielles des changements technologiques exponentiels et de l'automatisation dans nos pays et, à cet égard, recommandons au secrétariat de la CEPALC de publier un document de réflexion sur ces questions, en formulant des recommandations concrètes pour examen par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à la Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui se tiendra à Santiago du Chili les 8 et 9 août 2017, en vue de lancer un débat sur ces questions, notamment en créant un groupe de travail pour élaborer plus avant des recommandations régionales pour les processus en cours de l'ONU relatifs à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier le Forum politique de haut niveau, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, selon qu'il conviendra;

13. *Soulignons* l'importance et le potentiel de transformation de l'entrepreneuriat et du secteur privé et de la promotion des changements dans les domaines du financement ainsi que des modes de production et de consommation à l'appui du développement durable, et recommandons d'élaborer des politiques et, s'il y a lieu, de renforcer les cadres réglementaires pour mieux harmoniser les mesures incitatives destinées au secteur privé et les objectifs publics, notamment en incitant le secteur privé à adopter des pratiques durables et à privilégier les investissements de qualité à long terme;

14. *Recommandons* de redoubler d'efforts pour réduire sensiblement les flux financiers illicites d'ici à 2030, notamment en luttant contre la fraude fiscale et la corruption, en renforçant pour cela la réglementation nationale et en intensifiant la coopération internationale, et de réduire les possibilités d'évasion fiscale pour faire en sorte que toutes les entreprises, y compris les entreprises multinationales, paient bien des impôts aux autorités des pays où elles exercent leur activité et où la valeur ajoutée est créée, et rappelons en outre que chaque État détient et exerce librement une souveraineté entière et permanente sur toutes ses richesses, ressources naturelles et activités économiques;

15. *Confirmons* la responsabilité première des gouvernements dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui tient compte des réalités, capacités et niveaux de développement qui varient selon les pays et respecte les politiques et priorités nationales, saluons les nombreuses contributions et l'appui fournis par le système des Nations Unies et les organisations et programmes internationaux qui ont une présence dans la région, et réaffirmons la nécessité de veiller à ce que leurs activités soient menées de manière cohérente et coordonnée et conformément aux politiques et priorités nationales;

16. *Rappelons* le caractère participatif et inclusif du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui encourage la participation de toutes les parties prenantes concernées, et, à ce propos, recommandons d'assurer, selon qu'il conviendra, une participation efficace et importante des organisations de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé lors des prochaines réunions du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, accueillons avec satisfaction leurs contributions à sa première réunion et recommandons la poursuite de leur engagement dans la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région;

17. *Réaffirmons* qu'il est demandé instamment aux États de s'abstenir d'adopter et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte des Nations Unies qui font obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement;

18. *Prenons note* avec satisfaction du rapport annuel de la CEPALC sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de son annexe sur le financement, demandons au secrétariat d'établir une version actualisée, et recommandons à la présidence de la trente-sixième session de la CEPALC de la soumettre, ainsi que les présentes conclusions et recommandations et un résumé du Président, en tant que contributions régionales, à la prochaine réunion du Forum politique de haut niveau et du Forum du Conseil économique et social sur le financement du développement, ainsi qu'au mécanisme de coordination régionale des Nations Unies, afin qu'ils soient dûment examinés;

19. *Exprimons* notre gratitude à la CEPALC pour l'appui fourni à la région dans ses efforts de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et demandons instamment à la Commission de continuer à appuyer les initiatives régionales visant à ne pas faire de laissés-pour-compte;

20. *Apprécions* la forme et l'organisation du premier Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, ainsi que les modalités relatives à la participation d'acteurs multiples, et invitons le Président de la trente-sixième session de la CEPALC, avec l'appui du secrétariat, à maintenir un dialogue constant avec tous les pays membres du Forum et les acteurs pertinents en vue d'assurer le suivi des activités qui découlent du suivi régional du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

21. *Exprimons* notre profonde gratitude au Gouvernement mexicain pour avoir organisé et accueilli la première réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.
